

L'IASC : sa vie, son œuvre

Jacques de Greling

Analyste financier, CDC IXIS Securities, Membre de la SFAF

L'IASC (International Accounting Standard Committee) est né à Londres en 1973, réunissant des organismes professionnels comptables allemands, américains, australiens, britanniques, français, japonais, mexicains et néerlandais. L'IASC a été présidé par un Français (George Barthès de Ruyter) en 1988 et 1989, et a pour président actuel le Britannique David Tweedie, auparavant associé de KPMG, en charge de la doctrine comptable.

Le but de l'IASC est de produire et de publier, pour le bien public, des standards comptables internationaux pour permettre la production d'états financiers, d'en assurer leur acceptation et leur respect, tout en cherchant à améliorer et harmoniser les règlements, procédures et standards comptables.

L'IASC est actuellement financé par les

dons émanant de la profession comptable (Arthur Andersen, KPMG...), de bourses de valeurs (NYSE, Tokyo Stock Exchange), d'établissements financiers (Banque des règlements internationaux, Banque d'Angleterre, Fidelity Investments, Bear Stearns...) ou d'entreprises (British Telecom, Lafarge, Nestlé, Reuters, Shell, Suez...). Son budget 2001 est d'environ 130 millions de francs.

Son mode de fonctionnement a été modifié très récemment. Le *board*, l'organe de décision de l'IASC, comporte 14 membres (qui ne doivent pas être choisis en fonction de leur nationalité), avec au moins cinq membres ayant été auditeurs, au moins trois membres anciens comptables, au moins trois utilisateurs d'information comptable et au moins un membre universitaire. Il accepte à une majorité de huit voix les Standards, et les Projets

(Exposure Draft, ou ED). Un seul Français siège actuellement au *board* : Gilbert Gélard, ancien responsable de la doctrine comptable chez KPMG Audit.

Les analystes financiers sont actuellement représentés au *board* par une seule personne, Anthony Cope, de l'Association professionnelle américaine (Association for Investment Management and Research, AIMR). Ces quatorze membres sont désignés pour cinq ans (renouvelable une fois) par le *trustee* de l'IASC Foundation (une organisation à but non lucratif basée au Delaware), composé de 19 membres, et actuellement présidé par Paul Volcker, l'ancien président de la Federal Reserve. En 1995, l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV ou IOSCO) a demandé à l'IASC de revoir ses normes de façon à pouvoir offrir un ensemble complet et à jour de standards pour 1999,

Dates d'entrée en vigueur des normes IAS

AS 1	Présentation des Etats financiers (1 ^{er} juillet 1998)	IAS 23	Charges d'emprunt (1 ^{er} janvier 1995)
IAS 2	Stocks (1 ^{er} janvier 1995)	IAS 24	Information concernant les parties liées (1 ^{er} janvier 1986)
IAS 4	Comptabilisation des amortissements (1 ^{er} janvier 1977)	IAS 25	Comptabilisation des placements (1 ^{er} janvier 1987, sauf pour les changements induits par IAS 39)
IAS 7	Tableaux des flux de trésorerie (1 ^{er} janvier 1994)	IAS 26	Comptabilisation des régimes de retraites (1 ^{er} janvier 1988)
IAS 8	Résultat de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables (1 ^{er} janvier 1995)	IAS 27	Comptes consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales (1 ^{er} janvier 1990)
IAS 10	Evénements survenant après la date de clôture de l'exercice (1 ^{er} janvier 2000)	IAS 28	Comptabilisation des participations dans les entreprises associées (1 ^{er} janvier 1990)
IAS 11	Contrats de construction (1 ^{er} janvier 1995)	IAS 29	Présentation des comptes dans les économies hyperinflationnistes (1 ^{er} janvier 1990)
IAS 12	Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés (1 ^{er} janvier 1998)	IAS 30	Etats financiers des banques et des établissements financiers assimilés (1 ^{er} janvier 1991)
IAS 14	Présentation d'une information sectorielle (1 ^{er} juillet 1998)	IAS 31	Informations relatives aux participations dans les coentreprises (1 ^{er} janvier 1992)
IAS 15	Information reflétant les effets de variations de prix (1 ^{er} janvier 1983). Non obligatoire	IAS 32	Instruments financiers : présentation (1 ^{er} janvier 1996, sauf pour les changements induits par IAS 39)
IAS 16	Immobilisations corporelles (1 ^{er} janvier 1995, test de valorisation révisé en 1998)	IAS 33	Résultat par action (1 ^{er} janvier 1998)
IAS 17	Comptabilisation des contrats de location (1 ^{er} janvier 1999)	IAS 34	Etats financiers intermédiaires (1 ^{er} janvier 1999)
IAS 18	Revenus (1 ^{er} janvier 1995)	IAS 35	Cession et cessation d'activité (1 ^{er} janvier 1999)
IAS 19	Coûts des prestations de retraites (1 ^{er} janvier 1999)	IAS 36	Test de valorisation des actifs (1 ^{er} juillet 1999)
IAS 20	Comptabilisation et information sur les subventions et aides publiques (1 ^{er} janvier 1984)	IAS 37	Provisions (1 ^{er} janvier 1999)
IAS 21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères (1 ^{er} janvier 1995)	IAS 38	Immobilisations incorporelles (1 ^{er} juillet 1999)
IAS 22	Regroupements d'entreprises (1 ^{er} janvier 1995, une partie, révisée, à partir du 1 ^{er} juillet 1999)	IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (1 ^{er} janvier 2001).
		IAS 40	Immobilier (1 ^{er} janvier 2001)
		IAS 41	Agriculture (1 ^{er} janvier 2003)

afin d'envisager de le proposer comme référentiel comptable utilisable sur les places boursières internationales. Cette mise à jour, qui a demandé beaucoup de travail, peut être considérée comme ayant été faite, après la publication en décembre 1998 de la norme IAS 39.

En France, les normes IASC seront obligatoires pour toutes les sociétés cotées à partir de l'exercice 2003. Au passage, signalons que toute première utilisation des standards IAS par un groupe doit se faire comme s'il avait toujours utilisé ces standards.

Enfin et surtout, la Commission européenne a, récemment, annoncé que les normes IASC seront obligatoires dans tous les pays de l'Union européenne, au plus tard pour l'exercice 2005. Ce choix de la Commission a considérablement renforcé le poids de l'IASC face au référentiel américain (US GAAP).

«Le board accepte à une majorité de huit voix les Standards et les Projets.»

Il existe un cadre conceptuel de l'IASC, qui fixe les buts de l'information comptable présentés dans les états financiers. Un certain nombre de normes (IAS 3, 5, 6, 9 et 13) ont été remplacées par des normes plus récentes. Elles sont complétées par des interprétations finales (ou SIC), qui sont produites par un Comité d'interprétation (Standing Interpretation Committee) créé en 1997, afin de pouvoir répondre rapidement à des questions soulevées par la mise en œuvre d'une norme IAS. Les SIC font l'objet d'une approbation par le *board*. Pour pouvoir prétendre utiliser les normes de l'IASC, il faut, non seulement utiliser impérativement la totalité des normes IAS en vigueur, mais aussi respecter l'ensemble des SIC publiés. À ce jour, il existe 25 SIC (par exemple : première utilisation des normes IASC ; regroupement d'entreprises, classification acquisition – union d'intérêt ; sociétés mises en équivalence, reconnaissance des pertes).

Avril 2001

Les souhaits des analystes financiers

Au vu des faiblesses que comporte le référentiel français (1), les analystes sont très favorables à l'utilisation d'un référentiel international, notamment celui de l'IASC, d'autant plus s'il réussit à disposer d'une taille suffisante en termes de sociétés utilisatrices. Il devra également satisfaire un certain nombre de critères importants, voire déterminants. Cinq d'entre eux sont essentiels :

- **ce standard devra être exigeant et rigoureux.** C'est là la caractéristique la plus importante. Il ne devra pas être un compromis international qui reposerait sur le plus grand commun dénominateur et qui ne serait pas capable d'imposer des règles strictes. Il me paraît particulièrement important de ne pas laisser la place à des choix subjectifs au travers d'options qui ont contribué à ruiner en partie le référentiel français. La démarche actuelle de l'IASC est donc tout à fait positive. Quelques faiblesses demeurent, comme les frais de développement ou l'union d'intérêts, qui pourraient favoriser l'émergence de nouvelles pratiques «sportives» ;
- **le standard devra être complet.** Utiliser un référentiel comptable où des éléments déterminants ou importants se trouveraient dans un «no man's land» ruinerait la crédibilité de l'ensemble ;
- **les standards devront être à jour.** Il faudra pouvoir disposer rapidement de réponses aux nouvelles questions qui continueront d'apparaître régulièrement. Cela suppose que l'organisme international dispose de moyens à la fois suffisants et efficaces, permettant de répondre le plus rapidement possible à ces interrogations ;
- **les standards devront être stables,** ce qui correspond à une certaine pérennité de grands principes. Cela ne contredit nullement la caractéristique précédente, à savoir une mise à jour efficace. Cette mise à jour doit être un complément d'éléments centraux qui eux, sont stables. Sans cette stabilité des principes de base, aucun standard ne résistera à l'épreuve du temps, élément central de crédibilité ;

• **les standards devront procéder d'une certaine simplicité.** La production de l'information comptable et l'information elle-même doivent être compréhensibles pour un consommateur habituel.

Des chiffres et des commentaires

Le standard international devra être pourvu dès le départ de ces caractéristiques, afin de pouvoir prétendre à la crédibilité et la pérennité. Cependant, les analystes financiers ne consomment pas uniquement des informations comptables. Leurs espoirs dépassent les simples principes comptables internationaux. Il faut citer deux souhaits en particulier :

- d'une part, les standards devront être appliqués de bonne foi et entièrement. Un principe comptable qui ne rendrait pas compte de manière efficace d'un fait économique devra être accompagné d'une note explicitant la situation. Devra, en outre, être prescrite la mention «*est conforme aux standards internationaux à l'exception de la norme X*» ;
- d'autre part, les analystes financiers n'étant pas uniquement intéressés par l'information comptable, il serait souhaitable que les comptes soient accompagnés de commentaires pertinents. A ces deux souhaits, s'ajoute une suggestion concernant le mode de diffusion de l'information. En tant qu'utilisateur de la base de la SEC «Edgar», à laquelle on peut accéder via internet, il me paraît souhaitable que les investisseurs français ou étrangers disposent d'un outil similaire sur les entreprises françaises. La généralisation de référentiels internationaux permettra de mieux comprendre des groupes français ou étrangers, de passer moins de temps à «bricoler» des agrégats comptables sur la base de données comptables produites dans des référentiels différents, de fournir un travail plus intéressant et d'émettre des avis plus pertinents. Les entreprises seront alors comparées avec leurs pairs étrangers avec plus de justesse. ●

(1) Jacques de Greling a abordé le point de vue des analystes financiers sur la normalisation comptable internationale lors d'un colloque au Sénat.